

## Quel container pour quels déchets ?

*Les Points d'Apports Volontaires en colonnes 4m<sup>3</sup>*

### **Centre VILLE**



	Verre	Papier	Textile
<i>Parking Casino</i>	●	●	
<i>Avenue Sainte Anne</i>	●	●●	●●●
<i>Ave. Ste. Anne Jardin public</i>	●	●	
<i>Parking ED</i>	●	●	

### **Hors Centre VILLE**

<i>Lotissement les Hauts de la Combe</i>	●	●	
<i>Bd. des Ferrières</i>	●	●	●
<i>Parking HLM la Peyrouas</i>	●	●	
<i>Quartier des Valises</i>	●	●	●

*Le ramassage en sac,*



*pour les habitants du centre ville uniquement*

*Le dépôt dans les containers.*



*pour les habitants hors centre ville*

### **ATTENTION**

*Les dépôts sauvages sont interdits.  
Vous risquez une amende de 150 à 1 500 €*





## COMMENT TRIER ?



### Les Bacs à Ordures ménagères :

Restes alimentaires (sauf si vous faites votre compost), sacs, films et pots en plastique, cartons et papiers sales (cartons à pizzas par exemple), les miroirs et vitres, cristal et vaisselle, ampoules électriques.

**Pour les habitants du centre ville,** déposez vos sacs devant chez vous, le soir **à partir de 19h00 et pas avant sous peine de verbalisation pour dépôts sauvages.**

### Les Bacs jaunes :

papier-cartons-emballages, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium aérosol et bidons de sirop, briques alimentaires, suremballages en cartons, boîtes en carton, bouteilles en plastique transparent, flacons et bouteilles en plastique opaque. Les déposez bien vidés, en vrac et non emboîtés. Pour les habitants du centre ville, les sacs jaunes sont à retirer en Mairie et à déposer les mardis soirs devant le domicile à partir de 19h00.

### Les Colonnes à verres :

les bouteilles, pots et bocaux, bien vidés et sans bouchon.



### Les Colonnes papiers :

les journaux et papiers, magazines, catalogues et prospectus sans film plastique



### Les Colonnes textiles :

vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie.



### Les Déchets verts :

**Sont strictement interdits dans les bacs à ordures ménagères.** Ils doivent être transportés à la déchetterie

## Les encombrants

Meubles, objets volumineux, déchets électriques et électroniques, appareils ménagers hors d'usage (bien que votre fournisseur soit tenu de les reprendre) matelas et sommiers fatigués, plastiques d'emballages non valorisés, gravats et matériaux divers, batteries et piles hors d'usage, huiles de vidange...



- **Déposés directement à la déchetterie du Muy** (amener une pièce d'identité et un justificatif de domicile): gros cartons, piles, peintures et solvants, déchets toxiques, huiles de vidange, batterie, ainsi que les déchets



- **à la demande :** Pour les personnes n'ayant pas de véhicule adéquat ou ne pouvant physiquement se charger du transport des encombrants, deux ramassages mensuels sont assurés le premier et troisième mardi de chaque mois sur simple inscription en Mairie au 04-94-19-84-24.

Les Professionnels ne bénéficient pas de la collecte des encombrants à la demande et doivent impérativement les déposer directement à la déchetterie.